

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(5)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Véran Sabran, 24 mai 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à Véran Sabran, 24 mai 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Fusey](#) est cité(e) dans cette lettre

[Sabran, Véran \(vers 1811-1874\)](#) est destinataire de cette lettre

[Vigerie, A.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 mai 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Sabran, Véran \(vers 1811-1874\)](#)

Lieu de destination3, rue Saint-Joseph, Paris

Description

RésuméGodin demande à Véran Sabran de l'aider à secourir l'un de ses premiers employés, Vigerie, dont les appointements font l'objet d'une opposition pour plus de

7 000 F et qui risque de perdre sa position. Il l'informe que le passé de cet employé est obscur pour lui et qu'il sait seulement qu'il avait été en faillite avec un associé du nom de Fusy. Il souhaiterait que l'opposant, Édouard Paris résidant au 9 rue des Prêcheurs à Paris, puisse transiger et accepter une somme au lieu de tout perdre si Vigerie est renvoyé. Godin indique qu'il a jusqu'ici renvoyé rigoureusement tout employé ou ouvrier dont les appointements faisaient l'objet d'une opposition et qu'il pourrait être amené à faire de même pour Vigerie, qui perçoit 3 000 F.
SupportDes mots ne sont pas copiée à la fin des lignes du folio 433v.

Mots-clés

[Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Fusy \[monsieur\]](#)
- [Paris, Édouard](#)
- [Vigerie, A.](#)

Lieux cités [9, rue des Prêcheurs, Paris](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Fusey

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Abbé à Paris à la fin du XIXe siècle.

Nom Sabran, Véran (vers 1811-1874)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Industriel et fourériste français né à Nîmes (Gard) vers 1811 et décédé à Paris en 1874. Véran Sabran fonde en 1839 une fabrique de toiles pour la teinture et l'impression à Mont-d'Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), entre Guise et Saint-Quentin, et une maison de négoce de ses produits à Paris. Sabran est fourériste et à ce titre, il est en relation depuis les années 1840 avec Jean-Baptiste André Godin. Sabran rend visite à Godin à Esquéhéries en mars 1846, et son nom est régulièrement mentionné par Godin dans sa correspondance avec l'École sociétaire. Dans une lettre de 1847, il est domicilié au 3, rue Saint-Joseph, Paris. Les deux industriels sont assez étroitement liés, puisqu'en 1853 Véran Sabran propose à Godin de le représenter au collège Chaptal à Paris où Émile Godin, fils de Jean-Baptiste est élève en internat. Il est actionnaire de la société de colonisation euroéo-américaine du Texas, créée en 1854 par Victor Considerant et dont Godin est un des gérants. Véran Sabran visite le Familistère de Guise en octobre 1871.

Nom Vigerie, A.

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Comptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en

1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (432r, 433v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris le 24 mai 1863

Mon cher Sabran je t'envoie
 sous plis de ma lettre au digne
 seigneur de musoir une apposition sur
 les appointements d'un de mes premiers
 employés pour un certain somme d'appointements
 plus de 3000 francs est un embarras qui
 peut donner lieu au digne seigneur de musoir
 et par conséquent à perdre sa position
 avant de prendre aucune part en cette
 affaire qui est celle de musoir sur le
 paiement de cet employé qui est toujours resté
 un peu obscur pour moi. Je t'assure qu'il
 avait été mis en fait de musoir je n'ai jamais
 été au fond de choses, sous son plis lui
 plaire de sous plis sans en être
 Digne de l'ordonner Paris ^{le 24 mai} concernant sur
 des créances à Paris se présenterait il
 pas travailler pour un certain somme on
 fait payer qu'à tout perdre car si je n'ai
 été employé qui est de Digne il qui a
 été l'ordonné en son nom de Digne avec lequel
 cette affaire a en fait de Paris n'aura rien
 à musoir ^{de Digne} et ne se peut pas seul d'ordonner
 puisqu'il avait un accord

ce qui y a de Digne concernant tout que
 les faits n'ont pas obtenu de musoir et est
 mais que mon employé ne dit qu'il n'aurait
 rien à après son état étant engagé dans

M. V. Sabran

554

un établissement qui a perdu presque toute
sa valeur par le fait de la liquidation.

enfin je serais heureux que vous pussiez
me renseigner sur la moralité de cette
affaire et que vous pussiez trouver un
moyen d'arrangement quel que soit son point
de vue car on ne peut employer un homme
de confiance dans un établissement honnête
que si on est presque sûr de son caractère
puisque j'ai toujours rigoureusement tenu
cette règle en employant quelqu'un fut ce
soit un gendre ou un fils sous le coup d'une offre
de ses appointements, et il était à
ce moment de donner un homme ses
appointements de 3000 francs quand en
on aurait pu en payer pour lui

vous me rendrez le service de vous
en parler directement de cela et je vous
le rendrai à l'occasion

Je suis votre dévoué

Godin